

# L'Observatoire Economique et Social

## Note de conjoncture n°54

### SYNTHESE

CONJONCTURE AGRICOLE					
Evolution annuelle	2019		2020		
	T2	T3	T4	T1	
Prix des produits agricoles à la production (IPPAP)	+ 4,3 %	- 0,2 %	- 0,7 %	+ 0,4 %	Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, les prix des produits agricoles rebondissent tandis que les cours des moyens de production poursuivent leur recul.  Sur un an, le recul des cours des produits végétaux s'atténue fortement (- 1,3 %) alors que les prix des fruits et légumes rebondissent (+ 1,1 %). Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, la chute des prix des vins s'amoindrit nettement (- 0,6 %) en raison du recul de la production viticole. Le recul des cours des céréales s'atténue (- 3,1 %) dans un contexte de demande internationale dynamique. Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, le cours des animaux est en hausse de 3,5 %, tiré par la progression des prix des porcins. Le recul des prix des moyens de production agricole se poursuit (- 0,9 %). Les cours des aliments des animaux baissent sur un an et le repli des prix des engrains et de l'énergie s'accroît sur un an. Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, l'effet ciseau s'apprécie, il progresse de 1,3 % sur un an. En cumul de janvier à mars 2020, l'excédent agro-alimentaire français s'établit à près de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 130 millions d'euros au cumul de janvier à mars 2019 (+ 6,3 %).
Prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)	+ 2,6 %	+ 0,7 %	- 0,8 %	- 0,9 %	
Effet ciseau (Rapport IPPAP/IPAMPA)	+ 1,7 %	- 0,9 %	+ 0,1 %	+ 1,3 %	
Solde des échanges agroalimentaires	+18,6 %	+16,8 %	+ 4,6 %	+ 6,3 %	

### ECONOMIE DE LA SANTE

Fin février 2020, les remboursements de soins de ville en date de soins hors IJ ATMP augmentent de 0,5 % sur un an au régime agricole, après + 0,2 % à fin novembre 2019.

Fin février 2020, le nombre de patients au régime des salariés agricoles progresse de 2,2 % sur un an, après 2,3 % fin décembre 2019. Dans le régime des non-salariés agricoles, la baisse du nombre de patients est de 2,9 % après un recul de 3,2 % fin décembre 2019. Les remboursements de soins de ville hors indemnités journalières accidents du travail – maladies professionnelles (IJ ATMP) en date de soins augmentent de 3,2 % à fin février 2020 au régime des salariés, en légère accélération par rapport à fin 2019. Dans le régime des non-salariés, la baisse des remboursements continue de s'atténuer et atteint - 1,8 %.

Fin février 2020, la croissance des remboursements annuels des soins en cliniques en date de soins atteint 4,7 % dans le régime des salariés, après 4,2 % fin décembre 2019. Pour les non-salariés, le recul des dépenses est identique à celui constaté fin décembre 2019 (- 0,9 %).

Evolution annuelle	2019			2020	
	T2	T3	T4	Fin fév	
Nombre de patients	Salariés	+ 1,5 %	+ 1,9 %	+ 2,3 %	+ 2,2 %
	Non-salariés	- 3,5 %	- 3,4 %	- 3,2 %	- 2,9 %
Remboursement de soins de ville hors IJ ATMP (*)	Salariés	+ 2,2 %	+ 2,6 %	+ 3,1 %	+ 3,2 %
	Non-salariés	- 2,4 %	- 2,2 %	- 2,0 %	- 1,8 %
Remboursements de soins en cliniques (*)	Salariés	+ 3,0 %	+ 3,5 %	+ 4,2 %	+ 4,7 %
	Non-salariés	- 2,8 %	- 1,7 %	- 0,9 %	- 0,9 %

(\*) Données en date de soins corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières

## ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ATMP)

Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'ATMP avec arrêt baisse au régime des salariés tandis qu'il progresse chez les non-salariés agricoles.	Evolution trimestrielle			2019			2020
				T2	T3	T4	T1
Au régime des salariés agricoles, après deux trimestres de hausses consécutives fin d'année 2019, le nombre d'ATMP avec arrêt recule fortement au 1 <sup>er</sup> trimestre 2019 (- 14,4 %). A contrario, le nombre d'ATMP progresse chez les non-salariés agricoles (+ 6,6 %).	Nombre d'accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles avec arrêt	Salariés	- 9,3 %	+ 1,6 %	+12,6%	-14,4 %	
Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre de jours indemnisés recule au régime des salariés (- 1,0 % après + 3,8 % au trimestre précédent) alors que sa croissance progresse chez les non-salariés agricoles (+ 4,9 % après + 1,6 %).	Non-salariés	-16,4 %	+ 5,5 %	+ 1,0 %	+ 6,6 %		
	Nombre de jours indemnités	Salariés	- 7,7 %	+ 4,2 %	+ 3,8 %	- 1,0 %	
		Non-salariés	-10,9 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 4,9 %	

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE, PRIME D'ACTIVITE

Evolution trimestrielle		2019			2020	Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'allocataires de la prime d'activité progresse fortement au régime agricole (+ 7,7 % sur un an).			
		T2	T3	T4	T1				
Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active	Salariés	- 0,5 %	- 2,6 %	+ 3,6 %	+ 5,4 %				
	Non-salariés	+ 3,1 %	+ 3,4 %	+ 4,7 %	+ 7,2 %				
Nombre d'allocataires de la prime d'activité	Salariés	+ 5,5 %	+ 3,1 %	+ 1,8 %	- 0,7 %				
	Non-salariés	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,5 %	+ 0,2 %				

## RETRAITE

Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, la baisse des effectifs de retraités salariés et non-salariés s'accroît par rapport au trimestre précédent.	Evolution trimestrielle			2019			2020
				T2	T3	T4	T1
Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, les effectifs pensionnés au régime des salariés agricoles reculent de 0,4 % après s'être stabilisés au trimestre précédent. Le montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres progresse de 0,7 %.	Nombre de retraités	Salariés	- 0,7 %	- 0,6 %	+ 0,0 %	- 0,4 %	
Au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, 1,29 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 0,6 % sur trois mois. Ce recul traduit un nombre de décès près de deux fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles.		Non-salariés	- 1,1 %	- 0,8 %	- 0,5 %	- 0,6 %	
	Montant annuel moyen des pensions (carrière >150 trimestres)	Salariés	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,7 %	
		Non-salariés	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 1,2 %	

## CONJONCTURE - DONNEES DETAILLEES

Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 .....	3
Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville à fin février 2020 .....	4
Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin février 2020 .....	5
Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin février 2020 .....	7
Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 .....	8
Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 .....	9
Famille : Revenu de solidarité active et prime d'activité au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 .....	10
Retraite : Effectifs retraités et montant des pensions au 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 .....	11

Télécharger les données au format Excel :



## CONJONCTURE – DONNEES DETAILLEES

### Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

*Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a mis en place un plan de soutien économique immédiat. Ce plan d'urgence prévoit des mesures d'aides accessibles aux entreprises agricoles. Plus spécifiquement, certaines filières bénéficient d'un programme de soutien particulier (notamment la filière viticole, les professionnels du transport maritime et de la pêche, les centres équestres, les établissements horticoles).*

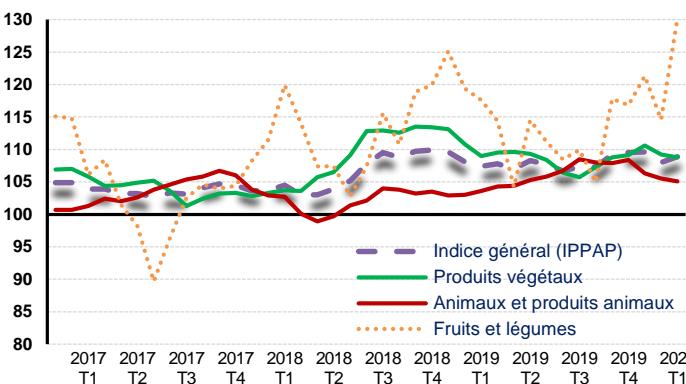
#### Progression des prix des produits agricoles

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les prix à la production des produits agricoles rebondissent de 0,4 %, après deux trimestres de baisses successives fin 2019.

Sur un an, le recul des cours des **produits végétaux** s'atténue fortement (- 1,3 % après - 4,2 % au trimestre précédent). Les prix des **fruits et légumes** rebondissent au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (+ 1,1 % après - 2,9 %).

#### Graphique 1 : Prix à la production des principaux produits agricoles

Base 100 en 2015



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la chute des prix des **vins** s'amoindrit nettement (- 0,6 %) en raison du recul de la production viticole sur un an (- 14,5 %). Le recul des cours des **céréales** s'atténue (- 3,1 % après - 11,6 %) dans un contexte de demande internationale dynamique conjuguée à des conditions climatiques défavorables dans certains pays producteurs (sécheresse).

Tableau 1 : Prix agricoles à la production

Evolution en % sur un an	Pond. Indice	2018	2019	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1
Indice général brut	100%	+ 2,1	+ 1,8	+ 4,3	- 0,2	- 0,7	+ 0,4
Vins	20,0%	+ 5,1	- 5,2	- 5,4	- 6,0	- 4,2	- 0,6
Céréales	15,2%	+ 10,6	- 2,3	+ 4,8	- 15,4	- 11,6	- 3,1
Lait	14,6%	+ 0,9	+ 3,7	+ 6,6	+ 3,3	+ 1,8	+ 0,5
Gros bovins	11,2%	- 0,5	- 0,3	+ 0,9	- 1,4	- 1,6	- 2,5
Volailles	5,7%	- 0,3	+ 2,7	+ 4,2	+ 2,9	- 0,2	- 2,0
Porcins	4,9%	- 11,8	+ 21,9	+ 19,4	+ 27,0	+ 38,0	+ 24,0
Légumes frais	4,5%	+ 8,2	+ 7,2	+ 8,3	+ 5,8	- 4,2	+ 0,1
Oléagineux	4,0%	- 7,1	+ 5,2	+ 4,4	+ 3,9	+ 7,3	+ 7,6
Fruits frais	3,2%	+ 12,3	- 5,9	- 7,2	- 6,2	- 3,7	+ 0,5
Œufs	1,6%	- 3,4	- 5,2	+ 3,3	+ 16,2	- 1,0	+ 3,1

Source : Agreste

Les prix des **oléagineux** poursuivent leur croissance (+ 7,6 %) en raison d'une baisse de la production de 30,4 % sur un an s'expliquant par le recul des surfaces, les attaques de ravageurs et les conditions difficiles de semis (sécheresse).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le cours des **animaux** progresse de 3,5 %. Les cours des **porcins** poursuivent leur rebond (+ 24,0 %) en raison du repli saisonnier de l'offre et du dynamisme des exportations (épidémie de peste porcine en Asie). En revanche, les prix des **gros bovins** fléchissent de 2,5 %, pénalisés par une baisse de la consommation sur un an (- 4,3 %). Le recul des cours des **volailles** s'amplifie ce trimestre (- 2,0 %) consécutivement à la chute importante des exportations de viandes et préparations (- 12,4 %).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les prix des **légumes frais** sont stables alors que les cours des **fruits frais** progressent de 0,5 % après cinq trimestres de baisses successives.

#### Coûts de production en baisse

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le recul des prix des **moyens de production agricole** se poursuit (- 0,9 % après - 0,8 %).

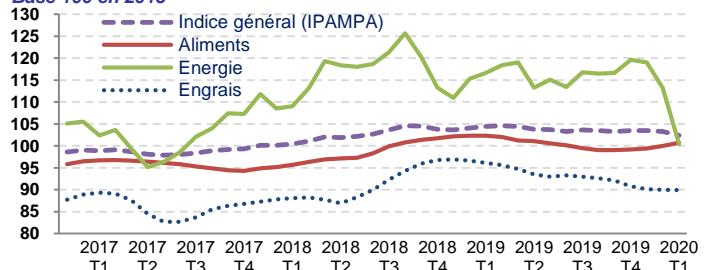
Les cours des **aliments des animaux** baissent sur un an (- 2,2 %), sous l'effet de la diminution conjointe du prix des aliments simples et composés.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le prix des **engrais** se contractent (- 4,1 % après - 1,5 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2019).

Le recul des cours de l'**énergie** s'accroît ce trimestre : - 3,0 % après - 1,8 %. Le cours du Brent se situe à 45,7 € / baril, une moyenne trimestrielle en baisse de 17,8 % sur un an (- 3,3 % au trimestre précédent) suite à la crise sanitaire provoquée par le coronavirus.

#### Graphique 2 : Prix d'achat des intrants

Base 100 en 2015



#### Tableau 2 : Echanges agroalimentaires

Cumul de janv à mars En millions d'euros	Exportations		Importations		Solde			
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	Evolution	
Produits agric et alim.	16 192	16 257	14 141	14 076	2 051	2 181	+ 130	6,3%
Produits bruts	4 588	4 861	3 648	3 743	940	1 118	+ 178	18,9%
dont céréales	2 025	2 354	164	142	1 861	2 212	+ 351	18,9%
dont légumes	773	779	844	881	- 71	- 102	- 31	-43,7%
dont fruits	305	320	938	1 018	- 633	- 698	- 65	-10,3%
Produits transformés	11 604	11 396	10 493	10 333	1 111	1 063	- 48	-4,3%
dont boissons	3 821	3 453	915	859	2 906	2 594	- 312	-10,7%
dont produits laitiers	1 642	1 719	1 006	923	636	796	+ 160	25,2%
dont viandes	1 062	1 117	1 398	1 410	- 336	- 293	+ 43	12,8%
dont prod. fruits, légumes	568	591	1 420	1 428	- 852	- 837	+ 15	1,8%

Source : Agreste

#### Progression du solde des échanges agroalimentaires

En cumul de janvier à mars 2020, l'excédent agroalimentaire français s'établit à près de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 130 millions d'euros au cumul de janvier à mars 2019. Le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire (+ 178 millions d'euros) sous l'effet de la hausse des exportations de **céréales** (+ 16,2 %). Le solde commercial en **produits transformés** est inférieur de 48 millions d'euros à celui de 2019. Il est tiré à la baisse par le recul des ventes de **boissons** (- 9,6 %) dont le solde déficitaire s'élève à 312 millions d'euros.

*En mars 2020, la crise sanitaire mondiale du Covid-19 entraîne une contraction des échanges, avec une diminution des importations (- 120 millions) supérieure à celle des exportations (- 65 millions).*

## Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville à fin février 2020

Tableau 1 : Evolution du nombre de patients en année complète mobile (ACM) par régime et classe d'âge

		Evolution ACM à fin février 2020	Ecart par rapport à l'évolution fin décembre 2019 (en point)	Contribution des tranches d'âge à l'évolution à fin février 2020	Répartition par classe d'âge à fin février 2020
Régime Agricole	moins de 20 ans	+ 1,3 %	+ 0,1 pt	+ 0,2 pt	19 %
	20-64 ans	+ 1,2 %	+ 0,2 pt	+ 0,6 pt	47 %
	65 ans et plus	- 2,5 %	- 0,4 pt	- 0,8 pt	34 %
	<b>Total</b>	+ 0,0 %	+ 0,1 pt	+ 0,0 pt	100 %
Dont Non-salariés 42 %	moins de 20 ans	- 0,9 %	+ 0,2 pt	- 0,1 pt	11 %
	20-64 ans	- 1,7 %	+ 0,5 pt	- 0,6 pt	33 %
	65 ans et plus	- 4,1 %	+ 0,0 pt	- 2,3 pt	56 %
	<b>Total</b>	- 2,9 %	+ 0,3 pt	- 2,9 pt	100 %
Dont Salariés 58 %	moins de 20 ans	+ 2,2 %	+ 0,1 pt	+ 0,5 pt	24 %
	20-64 ans	+ 2,5 %	+ 0,0 pt	+ 1,4 pt	57 %
	65 ans et plus	+ 1,1 %	- 1,1 pt	+ 0,2 pt	19 %
	<b>Total</b>	+ 2,2 %	- 0,1 pt	+ 2,2 pt	100 %

Source : CCMSA

### Baisse des effectifs au régime des non-salariés et progression au régime des salariés

Le nombre de patients affiliés au régime agricole ayant consommé des soins de ville comptabilisé sur une année complète mobile (ACM) est stable fin février 2020 comparé à la même période de l'année précédente (après une légère diminution de 0,1 % fin décembre 2019). Les effectifs progressent pour les moins de 65 ans (+ 1,3 % pour les moins de 20 ans et + 1,2 % pour les 20-64 ans) et sont en recul pour les 65 ans et plus (- 2,5 %).

Au régime des non-salariés, le nombre de patients baisse de 2,9 % (après - 3,2 % fin décembre 2019). La baisse s'observe pour toutes les classes d'âge mais concerne en particulier la population âgée de 65 ans et plus qui contribue le plus au recul des effectifs (- 2,3 points).

Au régime des salariés, le nombre de patients augmente de 2,2 % (après + 2,3 % fin décembre 2019). Les effectifs augmentent pour toutes les tranches d'âges, mais celle des actifs contribue le plus à l'augmentation de la population totale des salariés (+ 1,4 point).

Au régime agricole, le nombre de patients en affection longue durée (ALD) est en hausse de 0,8 %. Cette progression résulte de deux évolutions opposées : une baisse de 1,7 % chez les non-salariés et une augmentation de 4,6 % chez les salariés. Par rapport à la situation fin décembre 2019, l'évolution est supérieure de 0,7 point chez les non-salariés et de 0,4 point chez les salariés agricoles.

Sigles : ACM : Année complète mobile, ALD : Affection de Longue Durée.

Contact : Audrey Hengel - DSEF Département Prestations maladie – [hengel.audrey@ccmsa.msa.fr](mailto:hengel.audrey@ccmsa.msa.fr)

Télécharger les données au format Excel : 

# Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin février 2020

Tableau 2 : Evolution des remboursements de soins de ville du régime agricole en date de soins

Remboursements en date de soins à fin février 2020 (avec les remboursements à fin avril 2020)	Montants bruts (en millions d'euros)	Evolutions ACM corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (en %)			Contribution des différents postes à la croissance des soins de ville (en point)			
		Régime agricole	Régime agricole	Non- salariés	Salariés	Régime agricole	Non- salariés	Salariés
<b>TOTAL SOINS DE VILLE HORS IJ ATMP</b>	<b>4 460,9</b>	<b>+ 0,5 %</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>+ 3,2 %</b>		<b>+ 0,5 pt</b>	<b>- 1,8 pt</b>	<b>+ 3,2 pt</b>
Honoraires des médecins libéraux	852,9	- 0,1 %	- 2,7 %	+ 2,6 %	+ 0,0 pt	- 0,5 pt	+ 0,5 pt	
- Médecins généralistes	300,0	- 3,3 %	- 6,3 %	- 0,1 %	- 0,2 pt	- 0,4 pt	+ 0,0 pt	
- Médecins spécialistes	552,9	+ 1,7 %	- 0,6 %	+ 4,1 %	+ 0,2 pt	- 0,1 pt	+ 0,5 pt	
Dentistes	147,5	+ 2,6 %	- 0,3 %	+ 4,9 %	+ 0,1 pt	+ 0,0 pt	+ 0,2 pt	
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	934,1	- 0,2 %	- 1,7 %	+ 2,8 %	+ 0,0 pt	- 0,4 pt	+ 0,4 pt	
dont Masseurs-kinésithérapeutes	219,4	- 1,8 %	- 3,7 %	+ 1,0 %	- 0,1 pt	- 0,2 pt	+ 0,0 pt	
dont Infirmiers	681,2	+ 0,1 %	- 1,3 %	+ 3,4 %	+ 0,0 pt	- 0,3 pt	+ 0,3 pt	
Laboratoires	171,1	+ 0,3 %	- 2,7 %	+ 3,8 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt	
Frais de transports	277,3	- 4,3 %	- 6,8 %	- 0,6 %	- 0,3 pt	- 0,5 pt	+ 0,0 pt	
Indemnités journalières maladie	364,4	+ 3,2 %	- 1,2 %	+ 4,2 %	+ 0,3 pt	+ 0,0 pt	+ 0,6 pt	
Médicaments :	1 223,4	+ 1,1 %	- 0,6 %	+ 3,2 %	+ 0,3 pt	- 0,2 pt	+ 0,9 pt	
- Médicaments délivrés en ville	1 117,5	+ 1,4 %	- 0,5 %	+ 3,9 %	+ 0,4 pt	- 0,1 pt	+ 0,9 pt	
- Médicaments rétrocédés	105,9	- 2,0 %	- 1,9 %	- 2,2 %	+ 0,0 pt	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	
LPP	435,6	+ 0,9 %	- 1,0 %	+ 3,7 %	+ 0,1 pt	- 0,1 pt	+ 0,3 pt	

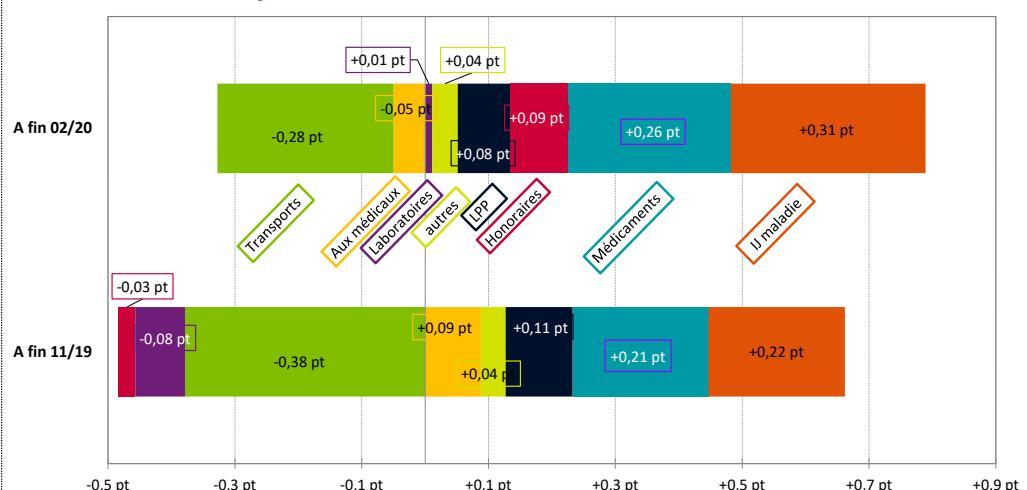
Source : CCMSA

## La hausse des remboursements de soins de ville s'amplifie

Les dépenses de **soins de ville** du régime agricole, hors indemnités journalières (IJ) ATMP, corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, augmentent de 0,5 % sur douze mois glissants à fin février 2020, après + 0,2 % à fin novembre 2019.

Les postes qui contribuent le plus à la croissance sont les versements d'**IJ maladie** (+ 0,3 pt), les remboursements de **médicaments** (+ 0,3 pt) ainsi que ceux des **honoraires** médicaux et dentaires (+ 0,1 pt). A contrario, les frais de **transports** (- 0,3 pt) freinent la reprise.

## Graphique 1 : Contribution à l'évolution ACM des soins de ville en date de soins à fin février 2020 complétés avec les remboursements à fin avril 2020

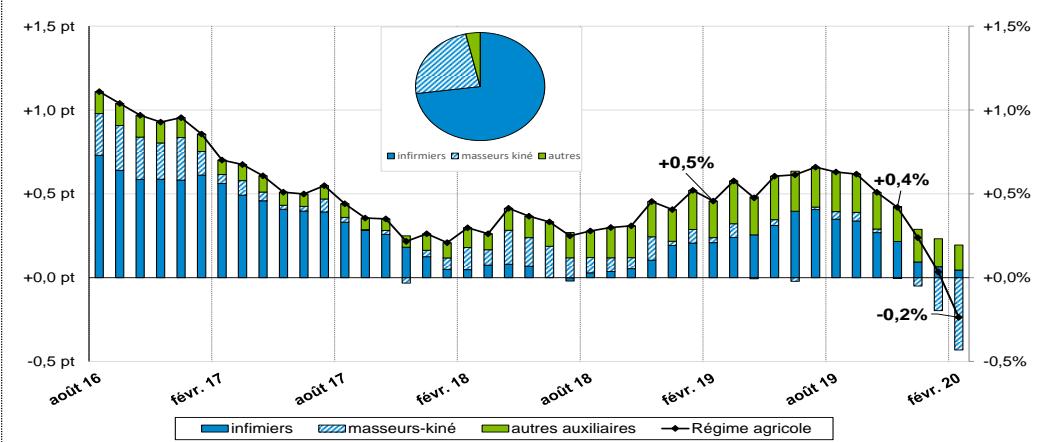


Source : CCMSA

## Repli des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux

Après un net ralentissement observé sur le 4ème trimestre 2019, les **remboursements de soins d'auxiliaires médicaux** se replient de 0,2 % à fin février 2020. Ce recul est essentiellement imputable aux **soins des masseurs-kinésithérapeutes**, dont les remboursements s'infléchissent nettement, passant en trois mois d'une évolution nulle à une diminution de 1,8 %. Celle-ci ne reflète pas une contraction de l'activité dès février, mais résulte de la chute des remboursements d'avril impactant la complétude des données de soins de février (cf tableau 3).

## Graphique 2 : Auxiliaires médicaux : évolution et contribution par profession (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

# Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin février 2020

## Masseurs-kiné : impact de la baisse des remboursements d'avril sur les dates de soins de février

En lien avec l'épidémie de Covid-19 et le report des soins non-urgents, les **remboursements d'avril 2020 de masso-kinésithérapie** ont diminué de près de 80 % par rapport à ceux d'avril 2019. Ceux correspondant à des soins prodigues en février 2020 (qui représentaient 13,5 % des remboursements d'avril l'an passé) ont chuté de 70 %. Ainsi, les données en date de soins de février sont minorées par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Tableau 3 : Remboursements d'avril 2019 & 2020 de masso-kinésithérapie par mois de soins (montants bruts sans complétude en €)

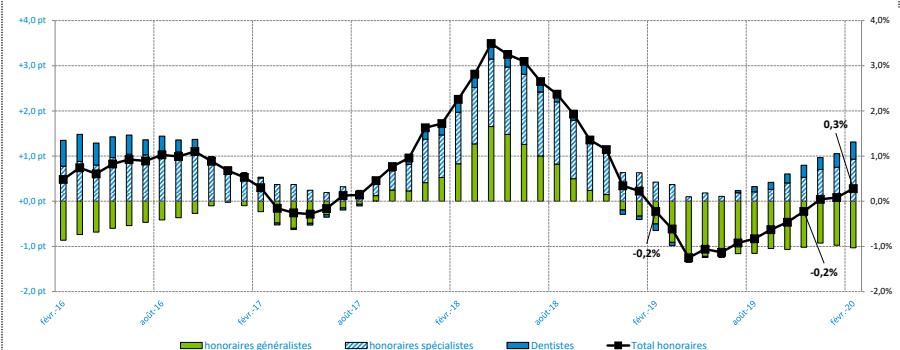
autre de soins effectués en :	Remboursements d'avril 2019 (A)	structure	autre de soins effectués en :	Remboursements d'avril 2020 (B)	(C) = (A) - (B)	(D) = (B)/(A) - 1
Avant sept-18	439 266	2,3%	Avant sept-19	46 722	392 544	
oct-18	178 387	0,9%	oct-19	62 679	115 708	
nov-18	282 045	1,5%	nov-19	85 842	196 203	
déc-18	435 711	2,3%	déc-19	144 178	291 533	
janv-19	1 276 011	6,6%	janv-20	367 274	908 737	
<b>févr-19</b>	<b>2 592 295</b>	<b>13,5%</b>	<b>févr-20</b>	<b>769 587</b>	<b>1 822 708</b>	<b>-70%</b>
mars-19	7 576 774	39,4%	mars-20	1 401 609	6 175 165	
avr-19	6 436 203	33,5%	avr-20	946 497	5 489 706	
Somme :	19 216 691	100,0%	Somme :	3 824 387	15 392 304	-80%

Source : CCMSA

## Remboursements des honoraires

En repli de 0,2 % à fin novembre 2019, les remboursements d'**honoraires médicaux et dentaires** affichent désormais une croissance de 0,3 % à fin février 2020. Si les remboursements de **généralistes** conservent le même rythme de baisse (- 3,3 %), ceux relatifs aux **spécialistes** s'accélèrent sensiblement (+ 1,7 % après + 1,0 % à fin novembre 2019). S'agissant des **soins des dentistes**, la progression des remboursements s'accentue (+ 2,6 % après + 1,8 %) en lien avec la mise en œuvre du « 100 % santé » (revalorisation des soins conservateurs et préventifs, en contrepartie du plafonnement des soins prothétiques).

Graphique 3 : Honoraires des médecins et dentistes évolution et contribution par profession (date de soins cvs-cjo - évolution ACM)



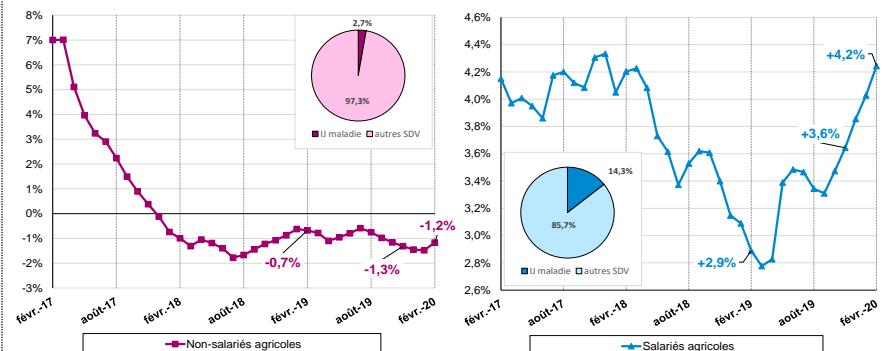
Source : CCMSA

## Indemnités journalières (IJ) Maladie

Pour les IJ maladie des **non-salariés**, le mois de février 2020 constitue un point d'infexion après six mois de baisse toujours plus marquée. Ainsi, le recul s'atténue à - 1,2 % à fin février 2020 (après - 1,5 % à fin janvier).

Dans le régime des **salariés**, la reprise déjà constatée fin novembre 2019 se poursuit avec une nette accélération des versements, atteignant + 4,2 % fin février 2020 après + 3,6 % à fin novembre 2019.

Graphique 4 : Versements d'indemnités journalières Maladie par régime (date de soins cvs-cjo - évolution ACM)



Source : CCMSA

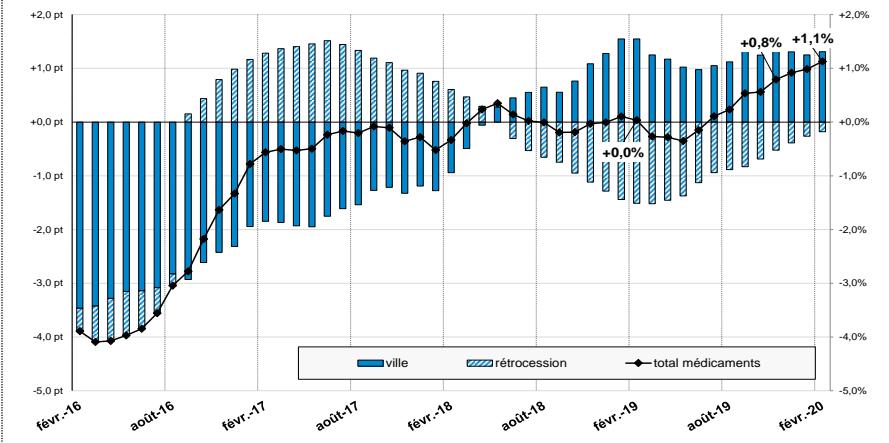
## Remboursements de médicaments

Désormais orientés à la hausse et contributeurs nets à la croissance des soins de ville depuis mi-2019, les remboursements de **médicaments** continuent de s'accélérer : + 1,1 % à fin février 2020, après + 0,8 % à fin novembre 2019.

Alors que les remboursements de **médicaments de ville** restent sur le même rythme de croissance depuis près de six mois (+ 1,4 %), la **rétrocession** diminue de moins en moins fortement (- 2,0 % à fin février après - 5,6 % à fin novembre 2019).

La progression des **médicaments** est essentiellement portée par un petit nombre de molécules, en particulier Eliquis® (prévention des accidents vasculaires cérébraux), les anticancéreux Ibrance®, imbruvica® et Ninlaro®, ainsi qu'Entresto® (traitement de l'insuffisance cardiaque chronique).

Graphique 5 : Médicaments : évolution et contribution selon le lieu de délivrance (date de soins cvs-cjo évolution ACM)



Source : CCMSA

Sigles : ACM : année complète mobile, COVID : Corona Virus Disease, CVS-CJO : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, IJ : Indemnités Journalières, ATMP : accidents du travail maladies professionnelles.

Contact : Cécile Prévot - DSEF Département Prestations maladie – [prevot.cecile@ccmsa.msa.fr](mailto:prevot.cecile@ccmsa.msa.fr)

# Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin février 2020

Tableau 4 : Evolution des montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins à fin février 2020 avec les remboursements à fin avril 2020	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Evolution ACM (en %)	Poids du poste (en %)	Contribution (en points)	Evolution ACM (en %)	Poids du poste (en %)	Contribution (en points)	Evolution ACM (en %)	Poids du poste (en %)	Contribution (en points)
<b>TOTAL CLINIQUES</b>	1,4%	100%	1,4	-0,9%	100%	-0,6	4,7%	100%	2,0
<b>MCO : Activité de médecine, chirurgie, obstétrique</b>	1,1%	83,5%	1,0	-1,1%	84,0%	-0,6	4,3%	82,8%	1,5
Part tarif (*)	0,7%	69,5%	0,5	-1,4%	69,2%	-0,6	3,5%	69,8%	1,0
Médicaments en sus	11,7%	4,8%	0,5	5,2%	4,0%	0,1	18,3%	5,8%	0,4
Dispositifs médicaux en sus	-0,5%	9,2%	0,0	-1,9%	10,8%	-0,1	2,3%	7,2%	0,1
<b>SSR : soins de suite et de réadaptation (**)</b>	2,5%	13,4%	0,3	0,2%	14,1%	0,0	6,0%	12,5%	0,3
<b>Psychiatrie</b>	5,3%	3,1%	0,2	-0,4%	1,9%	0,0	8,4%	4,7%	0,2

(\*) Part tarif : comprend les frais de séjours en médecine, chirurgie, obstétrique (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

(\*\*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

ACM : année complète mobile

Source : CCMSA

## Hausse des montants remboursés pour les soins effectués en cliniques

Les montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques, comptabilisés sur une année complète mobile (ACM) et corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) en date de soins, augmentent de 1,4 % fin février 2020 (après + 1,3 % fin décembre 2019).

Les évolutions sont divergentes selon le régime de l'assuré, avec une croissance de 4,7 % chez les salariés et un recul de 0,9 % chez les non-salariés.

La hausse des dépenses de cliniques pour l'ensemble du régime agricole provient de tous les types d'activité :

- Les activités de médecine, chirurgie, obstétrique : + 1,1 % ;
- Les soins de suite et de réadaptation : + 2,5 % ;
- La psychiatrie : + 5,3 %.

## Progression des remboursements de soins en médecine, chirurgie et obstétrique

Les dépenses liées aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) progressent de 1,1 % fin février 2020, soit la même évolution que celle constatée fin décembre 2019.

Les évolutions sont contrastées selon les postes de dépenses :

- La part tarif, comprenant principalement les frais de séjours (hors liste en sus), l'hospitalisation à domicile et la dialyse, augmente de 0,7 %. Cette hausse est imputable au régime des salariés avec une évolution de 3,5 %. Chez les non-salariés, les remboursements baissent de 1,4 %.
- Les dépenses de médicaments en sus restent en forte croissance (+ 11,7 %), en particulier dans le régime des salariés (+ 18,3 % chez les salariés, + 5,2 % chez les non-salariés). Ce dynamisme fait suite à l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et à des extensions d'indication.
- A l'inverse, les remboursements de dispositifs médicaux en sus connaissent un léger repli de 0,5 % (- 1,9 % chez les non-salariés, + 2,3 % chez les salariés).

Le poste MCO, qui représente 83,5 % des dépenses de cliniques, contribue à la hausse des remboursements à hauteur de 1,0 point.

## Les remboursements de soins de suite et de réadaptation

Les frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR) hors dotation modulée à l'activité (DMA) sont en hausse de 2,5 % fin février 2020, après une croissance de 1,7 % fin décembre 2019.

Cette hausse provient principalement du régime des salariés avec une évolution de 6,0 %, tandis que les remboursements ont une évolution plus modérée dans le régime des non-salariés (0,2 %).

Pour couvrir l'ensemble du champ SSR, il conviendrait de prendre en compte la dotation modulée à l'activité (DMA). Néanmoins, cette dernière est une dotation inter-régime dont le montant imputable au régime agricole n'est connu qu'en fin d'année. Elle n'est donc pas prise en compte dans ce suivi.

Le poste SSR, qui représente 13,4 % des dépenses de cliniques, contribue à la hausse des remboursements à hauteur de 0,3 point.

## Les remboursements de psychiatrie

Les frais de séjours en psychiatrie sont en croissance de 5,3 % fin février 2020, après + 4,0 % fin décembre 2019.

La croissance est marquée dans le régime des salariés (+ 8,4 %), tandis que les dépenses sont en baisse dans le régime des non-salariés (- 0,4 %).

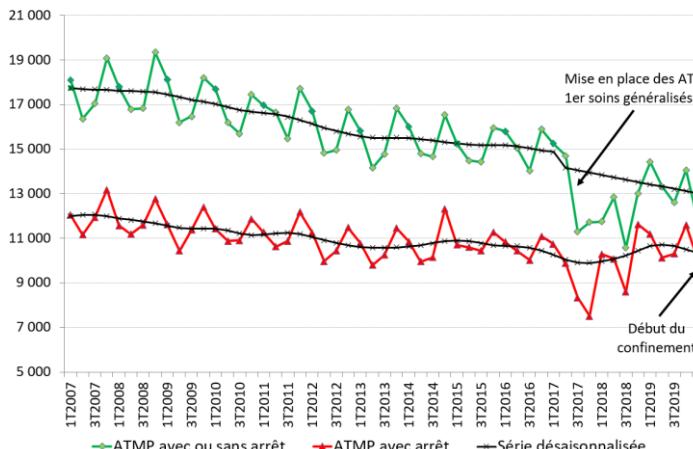
Du fait du faible poids du poste (3,1 %), les évolutions sont très volatiles et contribuent faiblement à l'évolution totale des dépenses de cliniques (+ 0,2 point).

Sigles : ACM : année complète mobile, DMA : dotation modulée à l'activité, HAD : hospitalisation à domicile, MCO : médecine, chirurgie, obstétrique, SSR : soins de suite et de réadaptation.

Contact : Audrey Hengel - DSEF Département Prestations maladie – [hengel.audrey@ccmsa.msa.fr](mailto:hengel.audrey@ccmsa.msa.fr)

## Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec arrêt**



Source : CCMSA

**Diminution du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec arrêt au 1<sup>er</sup> trimestre 2020**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier versement d'indemnités journalières s'élève à 9 938 et diminue de 11,1 % sur un an. Le nombre d'accident du travail et de maladies professionnelles avec arrêt fléchit respectivement de 9,1 % et 18,0 %. Les accidents de trajet avec arrêt reculent de 28,3 %.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les ATMP ayant donné lieu à un premier versement de soins de santé ou d'indemnités journalières baissent de 19,1 % sur un an et s'établissent à 11 662 ATMP. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des accidents du travail (- 18,4 %) qui représentent près de 87 % des ATMP avec ou sans arrêt.

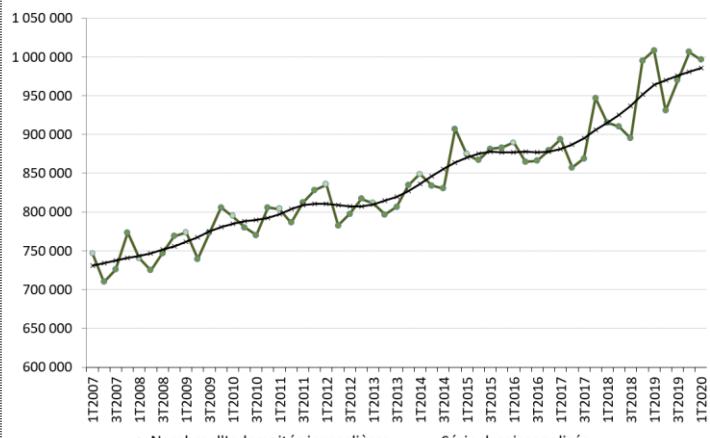
Ces évolutions sont consécutives à la crise sanitaire (Covid-19) avec une baisse de 50 % du nombre d'ATMP déclarés au mois de mars 2020 sans que l'on puisse distinguer toutefois la part liée à la baisse réelle de l'activité des non-salariés agricoles de celle liée à un effet de gestion au sein des caisses de la MSA.

**Diminution de 1,2 % du nombre de jours indemnisiés**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'indemnités journalières recule de 1,2 % sur un an. La légère hausse du nombre de jours indemnisiés pour les accidents de travail (+ 0,3 %) est compensée par la diminution de 4,1 % du nombre de jours indemnisiés pour les maladies professionnelles et de 5,2 % pour les accidents de trajet.

En mars 2020, le nombre d'indemnités journalières payées recule de près de 30 % suite aux effets de la crise sanitaire relative au Covid-19.

**Graphique 2 : Evolution du nombre de jours indemnisiés**



Source : CCMSA

**Diminution de 1,4 % du montant des prestations versées au 1<sup>er</sup> trimestre 2020**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le montant global des prestations ATMP s'élève à 129,9 millions d'euros, en baisse de 1,4 % sur un an. Les prestations de soins de santé diminuent de 6,5 %. Ce recul est lié au non recours aux soins pendant le confinement. Les indemnités journalières progressent de 1,5 % et atteignent 49,7 millions d'euros. L'impact de la crise sanitaire est plus faible (+ 0,2 point en mars) compte tenu du poids des anciens ATMP dans les dépenses d'indemnités journalières.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les prestations d'incapacité permanente (y compris celles concernant l'ex-FCATA), versées aux victimes d'ATMP qui ont un taux d'incapacité permanente (IPP), s'élèvent à 73,5 millions d'euros, en baisse de 2,8 % sur un an. La pandémie de Covid-19 a principalement eu un impact sur les indemnités en capital (taux d'IPP inférieur à 10 %) avec une diminution du montant des prestations de près de 88 %. Le montant de rentes payées (taux supérieur ou égal à 10 %) est stable.

**Tableau 1 : Evolution du montant des prestations ATMP (soins de santé, indemnités journalières, incapacité permanente)**

	<b>Montant au 1T20 (en millions d'euros)</b>	<b>Evolution 1T2020/1T2019</b>	<b>Evolution 1T2019/1T2018</b>
Soins de santé	6,7	-6,5%	-2,3%
Indemnités journalières	49,7	1,5%	11,0%
Incapacité permanente	73,5	-2,8%	3,5%
<b>TOTAL</b>	<b>129,9</b>	<b>-1,4%</b>	<b>5,8%</b>

Source : CCMSA

**Sigles :** ATMP : accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle, COVID : Corona Virus Disease, FCATA : fonds commun des accidents du travail agricole, ce fonds regroupe les rentes et allocations versées aux exploitants et salariés agricoles victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle constatés avant le 1er juillet 1973 et celles versées aux exploitants victimes d'un accident du travail entre juillet 1973 et mars 2002, dans le cas d'une souscription à une assurance facultative. IPP : incapacité permanente partielle, MSA : Mutualité Sociale Agricole.

Contact : Karine Danthez - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - [danthez.karine@ccmsa.msa.fr](mailto:danthez.karine@ccmsa.msa.fr)

## Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'affiliés à l'ATEXA**



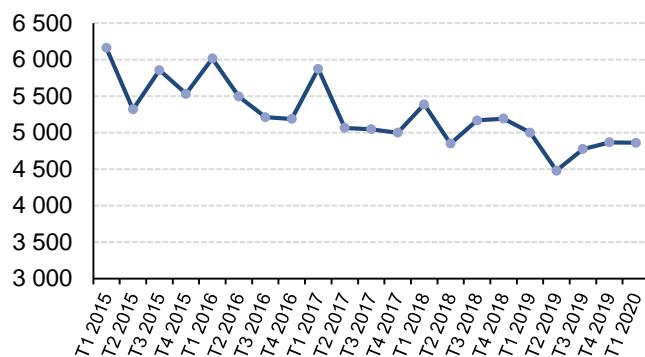
Source : CCMSA

### Recul du nombre d'affiliés à l'ATEXA

A fin mars 2020, le nombre d'affiliés à l'ATEXA s'élève à 508 946, en baisse de 0,7 % par rapport au trimestre précédent (- 1,1% sur un an).

Le nombre de chefs d'exploitation atteint 423 519 (correspondant à 83,2% de l'ensemble des affiliés du régime). Cet effectif fléchit de 0,8 % par rapport au trimestre précédent et de 1,4 % sur un an. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, l'effectif des collaborateurs s'élève à 23 169, en baisse de 1,9 % sur le trimestre (- 2,6 % sur un an). Les aides familiaux reculent de 1,9 % par rapport au trimestre précédent mais progressent de 6,1 % par rapport à la fin mars 2019. Les cotisants solidaires progressent de 1,6 % sur un an.

**Graphique 2 : Evolution du nombre d'ATMP avec arrêt**



Source : CCMSA

### 4 860 ATMP déclarés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 4 860 ATMP ont été dénombrés, en baisse de 2,8 % sur un an. Les accidents du travail reculent de 5,3 % tandis que le nombre de maladies professionnelles progresse de 23 % (correspondant à 93 maladies supplémentaires déclarées).

### 3 914 ATMP avec arrêt au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Le nombre d'ATMP avec arrêt s'élève à 3 914, soit 5,1 % de moins qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Le nombre d'ATMP avec arrêt est en baisse de 4,6 % pour les accidents du travail et de 13,7% pour les maladies professionnelles (correspondant au recul de 40 maladies professionnelles).

### 130 nouvelles rentes attribuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Le nombre de nouvelles rentes attribuées baisse de 33,7 % car elles sont perturbées par les mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19 au cours du mois de mars qui ont empêché la tenue des commissions d'attribution des rentes.

**Tableau 1 : Dépenses du régime au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (en millions d'euros) - hors AT 1<sup>er</sup> soins**

Type ATMP	Poste de dépenses	Montant 1T 2019	Montant 1T 2020	Evo. 1T19/1T20
<b>Accidents du travail</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22,60</b>	<b>22,03</b>	<b>-2,52%</b>
	Soins	2,89	2,65	-8,07%
	IJ	9,09	8,60	-5,46%
	Rentes	10,62	10,78	+1,50%
<b>Accidents de trajet</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,37</b>	<b>0,36</b>	<b>-1,91%</b>
	Soins	0,04	0,05	+11,90%
	IJ	0,15	0,13	-14,29%
	Rentes	0,18	0,19	+5,06%
<b>Maladies prof.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3,86</b>	<b>4,16</b>	<b>+7,74%</b>
	Soins	0,32	0,29	-11,49%
	IJ	1,82	2,02	+10,95%
	Rentes	1,72	1,86	+7,95%
<b>Ensemble</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26,83</b>	<b>26,55</b>	<b>-1,04%</b>
	Soins	3,25	2,99	-8,15%
	IJ	11,06	10,74	-2,88%
	Rentes	12,52	12,83	+2,44%

Source : CCMSA

### Les dépenses sont en légère baisse au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les dépenses, composées des soins de santé, des indemnités journalières et des prestations de rentes pour incapacité permanente, se sont élevées à 26,5 millions d'euros soit 0,3 millions d'euros de moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Les **dépenses de soins de santé**, fortement liées à l'évolution du nombre d'ATMP survenus au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, baissent de 8,2 %. Le recul des dépenses concerne les accidents du travail (- 8,1 %) et les maladies professionnelles (- 11,5 %). Seules les dépenses liées aux accidents de trajet progressent de 6 000 euros (sur un total de près de 50 000 euros) soit une hausse de 11,9 %.

Les **dépenses d'indemnités journalières** (IJ) chutent de 2,9 %. La baisse de ce poste est moins forte que celle du nombre d'ATMP avec arrêt puisque l'indemnisation des ATMP survenus antérieurement se poursuit. A l'inverse des soins de santé, une différence notable apparaît dans l'évolution de ce poste selon le type d'ATMP. En effet, les IJ versées pour les accidents du travail fléchissent de 5,5 % tandis que les IJ liées aux maladies professionnelles progressent de 10,9 % malgré une baisse du nombre de nouvelles maladies avec arrêt survenues au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

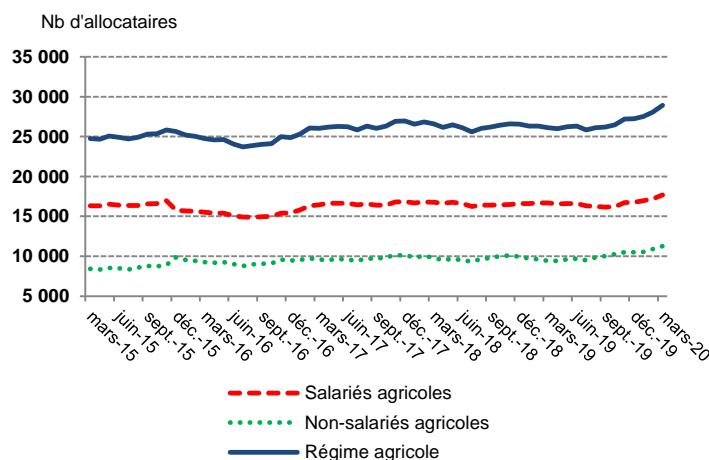
Les **dépenses de rentes pour incapacité permanente** sont en hausse de 2,4 % en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Cette évolution est conforme à la montée en charge du dispositif. Les rentes ayant été attribuées suite à un accident du travail sont en hausse de 1,5 % et représentent 84 % de l'ensemble du poste. Les rentes liées à une maladie professionnelle croissent de 7,9 %, elles représentent 14,5 % de l'ensemble des rentes.

Sigles : ATMP : accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle, ATEXA : accident du travail des exploitants agricoles, COVID : Corona Virus Disease, IJ : indemnités journalières.

Contact : Sébastien Odiot - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - [odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr](mailto:odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr)

## Famille : Revenu de solidarité active et prime d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa selon le régime agricole**



Source : CCMSA

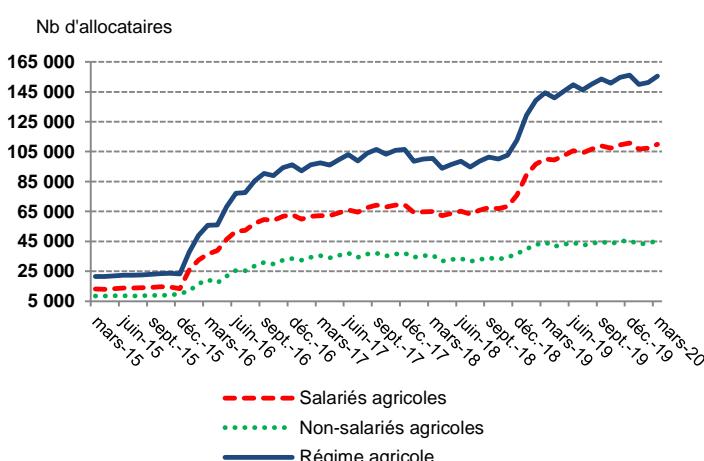
**Le nombre d'allocataires du rSa progresse fortement en mars 2020**

En mars 2020, le nombre d'allocataires du **revenu de solidarité active (rSa)** au régime agricole s'établit à 28 930 en France métropolitaine et Saint-Barthélemy. Les effectifs augmentent de 10,8 % sur un an, après + 2,7 % au trimestre précédent.

Au régime des salariés agricoles, 17 670 allocataires ont perçu le rSa au mois de mars 2020. Ils représentent 61,1 % des bénéficiaires du régime agricole. Les effectifs progressent de 5,9 % entre mars 2019 et mars 2020, après une hausse de 1,0 % au trimestre précédent.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires s'établit à 11 260 en mars 2020 (38,9 % des bénéficiaires du régime agricole), en forte hausse de 19,7 % par rapport à mars 2019.

**Graphique 2 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa activité et de la prime d'activité selon le régime agricole**



**La croissance du nombre d'allocataires de la prime d'activité s'atténue en mars 2020**

En mars 2020, le nombre d'allocataires de la **prime d'activité** au régime agricole s'élève à 155 490. Sur un an, ces effectifs progressent moins fortement qu'au trimestre précédent (+ 7,7 % après + 38,7 % en décembre 2019).

Au mois de mars 2020, 109 960 foyers ont bénéficié de la prime d'activité au régime des salariés agricoles, en hausse de 10,0 % sur un an (après + 46,1 % en décembre 2019). Ces effectifs représentent 70,7 % des bénéficiaires du régime agricole.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires de la prime d'activité s'élève à 45 530 en mars 2020 (29,3 % des bénéficiaires du régime agricole), en hausse de 2,6 % sur un an (après + 23,4 % au trimestre précédent).

Source : CCMSA

Sigles : rSa : revenu de solidarité active.

Contact : Boukary Ouedraogo - DSEF Prestations Retraite- Famille- ORPA- [ouedraogo.boukary@ccmsa.msa.fr](mailto:ouedraogo.boukary@ccmsa.msa.fr)

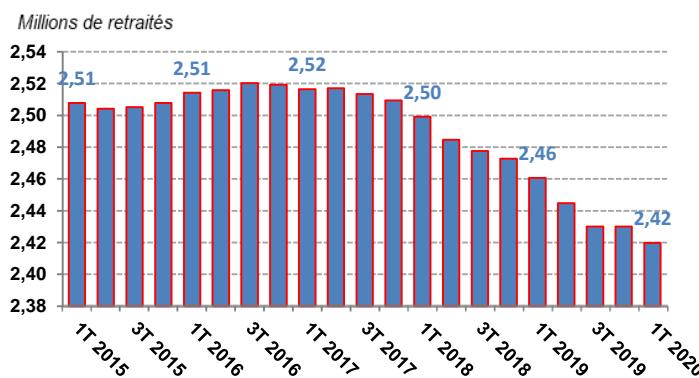
Télécharger les données au format Excel :

## Retraite : Effectifs retraités et montant des pensions au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Au 31 mars 2020, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles diminuent de 1,7 % sur un an**

Au premier trimestre 2020, 2,42 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,7 % sur un an. Ce recul du nombre de bénéficiaires est lié principalement à la mise en place de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

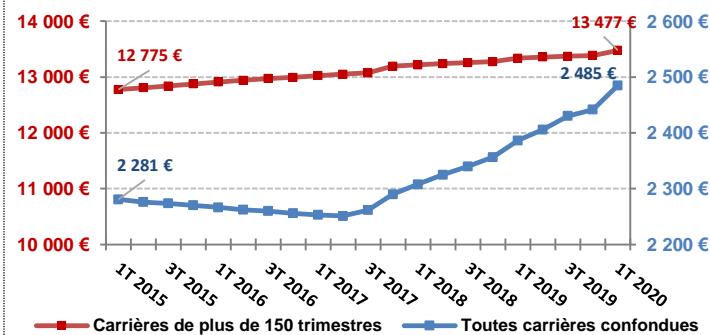
**Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles**



Source : CCMSA

L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue de 2,5 % sur un an. La mise en place de la Lura en est le principal facteur explicatif.

**Graphique 2 : Evolution trimestrielle des pensions moyennes annualisées**



Source : CCMSA

Avec 13 477 euros bruts, le montant moyen des retraites versé par le régime agricole aux assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 1,0 % sur un an.

Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 485 euros bruts au cours du premier trimestre 2020, en hausse de 4,1 % sur un an. Celui-ci doit être apprécié au regard de la durée de carrière moyenne accomplie en tant que salarié parmi les bénéficiaires : de 36,5 trimestres début 2017 à 40,1 trimestres actuellement (impact Lura)<sup>1</sup>.

Au régime des salariés agricoles, 94,2 % des retraités de droits propres sont polypensionnés.

### Au 31 mars 2020, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit

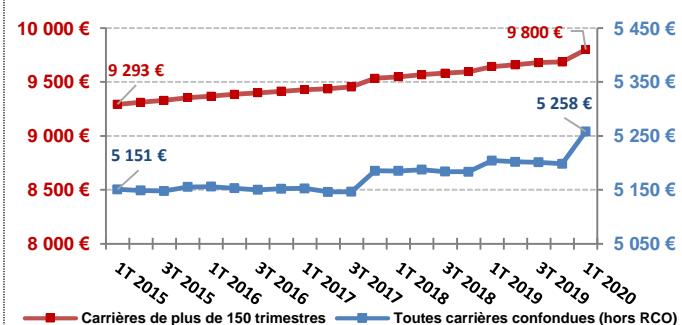
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 1,29 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 2,9 % sur un an. Cette diminution concerne l'ensemble des retraités non-salariés agricoles, titulaires de droits propres et/ou dérivés. Ce recul reflète un nombre de décès près de deux fois supérieur aux attributions de droits propres à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles. L'âge moyen des bénéficiaires s'élève à 79 ans.

**Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles**



Source : CCMSA

### Graphique 4 : Evolution trimestrielle du montant annualisé des pensions non-salariées agricoles (hors RCO)



Source : CCMSA

Au régime des non-salariés agricoles, les retraités ayant effectué une carrière égale ou supérieure à 37,5 années perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 800 euros bruts, un montant en hausse de 1,6 % en un an.

Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), le montant annuel moyen des pensions versées par la MSA s'élève à 5 258 euros bruts, un montant en légère hausse (+ 1,0 % sur un an), pour une durée moyenne de 96 trimestres au sein du régime.

Au 31 mars 2020, près de 91 % des retraités du régime des non-salariés agricoles de droits propres sont polypensionnés.

Sigles : Lura : Liquidation unique des régimes alignés ; MSA : Mutualité sociale agricole ; RCO : retraite complémentaire obligatoire.

Contact : Aurélie Rouzaut, Jean-Simon Meyer - DSEF Prestations Retraite – [rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr](mailto:rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr) – [meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr](mailto:meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr)

<sup>1</sup> Jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, il s'agit de trimestres accomplis au régime agricole en tant que salarié. A compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, il s'agit de trimestres Lura (i.e. accomplis dans au moins deux des trois régimes alignés).

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication : Nadia JOUBERT - <a href="mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr">joubert.nadia@ccmsa.msa.fr</a>
CS 50070	Responsable Département Synthèse : David FOUCAUD - <a href="mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr">foucaud.david@ccmsa.msa.fr</a>
93013 Bobigny Cedex	Responsable Service Financement et gestion du risque, Yannick SEVESTRE - <a href="mailto:sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr">sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr</a>
	Rédacteurs : C. ROUSSEAU, A. HENGEL, C. PREVOT, K. DANTHEZ, S. ODIOT, B. OUEDRAOGO, A. ROUZAUT, J.-S. MEYER
	Diffusion : C. GAILLARD - <a href="mailto:gaiiard.claudine@ccmsa.msa.fr">gaiillard.claudine@ccmsa.msa.fr</a> , N. FERKAL - <a href="mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr">ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr</a>



santé  
famille  
retraite  
services